



Société en difficultés financières

Par **stephsibille**, le 19/09/2012 à 19:27

Bonjour, je suis directeur d'une société de services. j'emploie une assistante chargée du recrutement et des contrôles qualité. ma société est en proie à des difficultés financières et son poste me coûte maintenant trop cher et risque de mettre en péril ma société. je m'adresse à vous afin d'obtenir des conseils pour régulariser cette situation et voir comment m'en séparer de la meilleure façon que ce soit. merci de votre retour. cordialement.

Par **trichat**, le 19/09/2012 à 19:57

Bonjour, Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez envisager un licenciement économique de votre assistante. Il y a une procédure à respecter afin de ne pas risquer un procès devant le Conseil des Prud'hommes. Ci-dessous adresse du site des services publics, où toutes les phases de ce type de licenciement sont explicitées : <http://vosdroits.service-public.fr/F18074.xhtml#N10086> Cordialement.

Par **stephsibille**, le 19/09/2012 à 20:02

je vous remercie, mais cela me semble compliqué avec des procédures de reclassement à envisager....

Par **trichat**, le 19/09/2012 à 20:29

Le problème des reclassements se pose pour les plus grandes sociétés (enfin je suppose que ce n'est pas votre cas) qui doivent établir un plan de reclassement.
Pour votre cas, ce n'est pas obligatoire : je vous facilite votre tâche ; consultez le site du ministère du travail où cela est expliqué :
<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/licenciement,121/la-procedure-en-cas-de,1103.html>
Rassurez-vous.